

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en châssis-cabine (voir nota 1)

1.Genre* : CITE ou VASP
2.Marque : RENAULT
3.Type : FM40B1. Versions** : 2,700 A, 3,200L A, 3,840 A, 2,700 B, 3,200L B, 3,840 B
10.Poids total autorisé en charge (tonnes) : 3,50 3,50 3,50 3,50 3,50 3,50
12.Poids total roulant autorisé(tonnes)*:
- moteur 8410-61-235..... 5,50 5,50 5,50 5,50 5,50 5,50
- moteur 8140-21..... 6,50 6,50 6,50 6,50 6,50 6,50
14.Niveau sonore de référence (dBA) * : - moteur 8140-61-235 : 88
- moteur 8140-21 : 92
15.Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) * : - moteur 8140-61-235 : 3150
- moteur 8140-21 : 2850

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet d'un procès-verbal de réception ci-dessus.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

Fait à Lyon, le :

** Rayer les colonnes inutiles.
* Rayer les mentions inutiles.
(1) à compléter.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en châssis nu ou du camion ou de la camionnette livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en TCP non aménagé (voir nota 4)

1.Genre : TCP
2.Marque : RENAULT
3.Type : FM40B1. Versions** : 3,200 L A, 3,200 L B
10.Poids total autorisé en charge (tonnes) : 3,50 3,50
12.Poids total roulant autorisé : néant
14.Niveau sonore de référence (dBA) * : - moteur 8140-61-235 : 88
- moteur 8140-21 : 92
15.Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) * : - moteur 8140-61-235 : 3150
- moteur 8140-21 : 2850

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet d'un procès-verbal de réception ci-dessus.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

Fait à Lyon, le :

** Rayer la colonne inutile.
* Rayer les mentions inutiles.
(1) à compléter.

NOTA 4 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule de transport en commun livré non aménagé et désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat d'aménagement conforme à l'annexe XI de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : fourgon, châssis-cabine, plateau : 2 glaces descendantes sur portes.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité :
8.8.1 Places avant : oui ; 2 ceintures, 3 points avec ou sans enrouleurs.
8.9 Dispositif de protection latérale : oui, tubes d'acier sur plateau.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : oui dans le cas de véhicule carrossé
* Non dans le cas de véhicule châssis-cabine

* - Equipement fourni sur demande.
- Ensemble indépendant constitué d'une traverse de section oméga et deux goussets, à monter sous l'extrémité des longerons.

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route..... 2.
9.2 Feux de croisement..... 2 Incorporés dans feux de route
9.3 Feux de position avant : 2 Incorporés dans feux de route
9.4 Feux rouges arrière..... 2
9.5 Indicateurs de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 indépendants
9.5.2 Arrière : 2 groupés avec feux rouges
9.5.3 Latéraux : 2 indépendants
9.6 Feux stop : 2 groupés avec feux rouges
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants (avec barre antiencastrément) 1 indépendant (sans barre antiencastrément).
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Arrière : 2 indépendants.
9.9 Feux de détresse : assuré par le fonctionnement simultané des Indicateurs de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 1 groupé au feu rouge droit (fourgon) 1 groupé à l'éclairer de plaque (châssis-cabine et plateau).

9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Arrière : 1 groupé au feu rouge gauche (fourgon) 1 groupé à l'éclairer de plaque (châssis-cabine et plateau).
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2
9.12.2 Arrière : 2 combinés avec l'avant (plateau).
10 DIVERS
10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.
10.1.2 Lave-glace : 2.
10.1.3 Rétroviseurs : 2 sur montants de portes.
10.1.4 Avertisseurs sonores : 1.
10.1.5 Dispositif anti-ivol : oui sur colonne de direction.
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : fond de marchepied droit.
10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur longeron droit à proximité de la main arrière du ressort arrière.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

Table with 11 columns for identification numbers: Y F 6 F N 4 0 A 0 0 0 0 0 0 0 0 1 and Y F 6 F N 4 0 A 0 0 0 0 1 9 0 7 1

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :
Le type est indiqué sur plaque du constructeur.
10.2.5 Identification du moteur : sur cartier ou l'indos avant gauche.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE
11 résultat des constatations effectuées à la demande du Constructeur que le véhicule numéro VF6FM40A000019071 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT (R.V.I.) type (s) et version (s) FM40B1 2,7 - 3,2L - 3,2N - 3,84 (A - B) livré :
- carrossé satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application ;
- en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.
Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104 ;
présenté comme prototype des véhicules T.C.P.
- non aménagé satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.
Il devra être vérifié après aménagement que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.72, R.78.2, R.104 et R.105 ;
Le numéro dans la série du type commence à VF6FM40A000019071.

Montlhéry, le 31 Mai 1989
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines, M. CHAPUT

Fait et approuvé : Enregistré sous le n° AU-2282.82.06
Fait à Paris, le 31 Mai 1989
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche d'Ille de France
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines, D. PIERRE

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule :

1.Genre : CITE
2.Marque : RENAULT
3.Type : FM40B1. Versions** : 3,200L A, 3,200N A, 3,200L A, 3,200L B, 3,200N B, 3,200L B
9.Dimensions : Largeur..... 2,060 2,146 2,146 2,060 2,146 2,146
Longueur..... 5,652 5,176 5,816 5,652 5,176 5,816
Surface..... 11,643 11,10 12,48 11,643 11,10 12,48
10.Poids total autorisé en charge (tonnes)..... 3,50 3,50 3,50 3,50 3,50 3,50
12.Poids total roulant autorisé(tonnes)*:
- moteur 8140-61-235..... 5,50 5,50 5,50 5,50 5,50 5,50
- moteur 8140-21..... 6,50 6,50 6,50 6,50 6,50 6,50
13.Charge utile du véhicule de base : 1,37 1,52 1,44 1,34 1,49 1,41
14.Niveau sonore de référence (dBA) * : - moteur 8140-61-235 : 88
- moteur 8140-21 : 92
15.Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min)* : - moteur 8140-61-235 : 3150
- moteur 8140-21 : 2850

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

Fait à Lyon, le :

** Rayer les colonnes inutiles.
* Rayer les mentions inutiles.
(1) à compléter.

NOTA : pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception.

RAPPEL : toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R 54 à R 62 et R 69 à R 81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- D'une déclaration à la préfecture.
- Le cas échéant d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

DESCRIPTION DU VEHICULE FN40B1

0 GENERALITES

- 0.1 Constructeur : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS
129, rue Servient, la Part Dieu, 69003 LYON
- 0.2 Marque : RENAULT
- 0.3 Genre : camionnette ou châssis-cabine pour CITE, TOP, ou VASP.
- 0.4 Types et versions : FN40B1. Versions : 2,7 / 3,2 L 3,2 N / 3,84 (A et B).
- 0.5 Puissance administrative : 8 CV.

1 CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, AV 2 roues simples, AR 2 roues jumelées.
- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : arrière.
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : avant.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques : 185x16 ou 185/75 R 16 (104/102 N) ou similaires.
- 1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôle d'acier.
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
- 1.5 Emplacement de la cabine de conduite : à hauteur du moteur, côté gauche.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

- 2.1 Poids total autorisé en charge : 3500
- 2.2 Poids total roulant autorisé :
- 2.2.1 Version A (moteur 8140-61-235) : 5500
- 2.2.2 Version B (moteur 8140-21) : 6500
- 2.4 Charge maximale admissible sur les essieux :
- 2.4.1 Sur l'essieu 1 : 1650 - 1700 (pour cabine double N° 1 et 2)
- 2.4.2 Sur l'essieu 2 : 2300
- 2.5 Voie avant : 1,652
- 2.6 Voie arrière : 1,562
- 2.7 Empattement : Version A (moteur 8140-61-235) 2,700 3,200L 3,840 2,700 3,200L 3,840
Version B (moteur 8140-21) A A A B B B

CHASSIS-CABINE

- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements :
- 2.8.0 Total : 1727 1749 1774 1757 1779 1804
- 2.8.1 Sur l'essieu 1 : 1139 1149 1176 1169 1179 1206
- 2.8.2 Sur l'essieu 2 : 588 600 598 588 600 598
- 2.9 Porte-à-faux AV : 0,887
- 2.10 Porte-à-faux AR : 1,070 1,344 1,344 1,070 1,344 1,344
- 2.11 Longueur hors-tout : 4,657 5,431 6,071 4,657 5,431 6,071
- 2.12 Largeur hors-tout : 2,000

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES

- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé :
- 2.8.0 Total : 1802 1824 1849 1832 1854 1879
- 2.8.1 Sur l'essieu 1 : 1195 1205 1232 1225 1235 1262
- 2.8.2 Sur l'essieu 2 : 607 619 617 607 619 617
- 2.9 Porte-à-faux AV : 0,887
- 2.10 Porte-à-faux AR : 1,070 1,344 1,344 1,070 1,344 1,344
- 2.10.1 Mini sans ferrures et accessoires : 0,526 0,870 1,356 0,578 0,930 1,434
- 2.10.2 Maxi sans ferrures et accessoires : 1,414 1,994 2,534 1,468 2,060 2,618
- 2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires : 1,534 2,114 2,654 1,588 2,180 2,730
- 2.11 Longueur hors-tout : 5,121 6,201 7,381 5,175 6,267 7,445
- 2.12 Largeur hors-tout : 2,180
- 2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge :
- 2.13.1 Distance mini : 0,085 0,043 0,093 0,051 0,005 0,046
- 2.13.2 Distance maxi : 0,522 0,600 0,677 0,496 0,570 0,638
- 2.14 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 : 1,120

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (cabine double N° 1)

- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche valeurs limites mini pour le véhicule carrossé.
- 2.8.0 Total : / 1910 1935 / 1940 1965
- 2.8.1 Sur l'essieu 1 : / 1265 1300 / 1295 1330
- 2.8.2 Sur l'essieu 2 : / 645 635 / 645 635
- 2.9 Porte-à-faux AV : 0,887
- 2.10 Porte-à-faux AR : 1,070 1,344 1,344 1,070 1,344 1,344
- 2.10.1 Mini sans ferrures et accessoires : / 0,764 1,751 / 0,932 1,966
- 2.10.2 Maxi sans ferrures et accessoires : / 1,858 2,608 / 1,998 2,644
- 2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires : / 1,978 2,928 / 2,118 2,764
- 2.11 Longueur hors-tout : / 6,065 6,995 / 6,205 7,491
- 2.12 Largeur hors-tout : 2,180
- 2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge :
- 2.13.1 Distance mini : / -0,262 -0,417 / -0,332 -0,505
- 2.13.2 Distance maxi : / 0,389 0,111 / 0,201 0,004
- 2.14 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 : 1,866

- 2.7 Empattement : version A (moteur 8140-61-235) 2,700 3,200L 3,840 2,700 3,200L 3,840
Version B (moteur 8140-21) A A A B B B

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (cabine double N° 2)

- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche valeurs limites mini pour le véhicule carrossé.
- 2.8.0 Total : / 1910 1935 / 1940 1965
- 2.8.1 Sur l'essieu 1 : / 1265 1300 / 1295 1330
- 2.8.2 Sur l'essieu 2 : / 645 635 / 645 635
- 2.9 Porte-à-faux AV : 0,887
- 2.10 Porte-à-faux AR : 1,070 1,344 1,344 1,070 1,344 1,344
- 2.10.1 Mini sans ferrures et accessoires : / 0,420 1,408 / 0,586 1,626
- 2.10.2 Maxi sans ferrures et accessoires : / 1,650 2,600 / 1,790 2,774
- 2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires : / 1,770 2,720 / 1,910 2,894
- 2.11 Longueur hors-tout : / 5,737 7,327 / 5,877 7,501
- 2.12 Largeur hors-tout : 2,180
- 2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge :
- 2.13.1 Distance mini : / -0,260 -0,415 / -0,330 -0,502
- 2.13.2 Distance maxi : / 0,355 0,181 / 0,272 0,072
- 2.14 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 : 2,070

VEHICULES CARROSSES (fourgon)

- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements :
- 2.8.0 Total : 2126 2156
- 2.8.1 Sur l'essieu 1 : 1140 1170
- 2.8.2 Sur l'essieu 2 : 986 986
- 2.9 Porte-à-faux AV : 0,887 0,887
- 2.10 Porte-à-faux AR : 1,565 1,565
- 2.11 Longueur hors-tout : 5,652 5,652
- 2.12 Largeur hors-tout : 2,060 2,060

VEHICULES CARROSSES (plateau)

- 2.7 Empattement : 3,200
- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements :
- 2.8.0 Total : 3,2 NA 3,2 NB 3,2 LA 3,2 LB
- 2.8.1 Sur l'essieu 1 : 1976 2006 2056 2066
- 2.8.2 Sur l'essieu 2 : 1215 1245 1190 1220
- 2.9 Porte-à-faux AV : 761 761 866 866
- 2.10 Porte-à-faux AR : 0,887 0,887
- 2.11 Longueur hors-tout : 1,089 1,729
- 2.12 Largeur hors-tout : 5,176 5,816

3 MOTEUR

- 3.1 Dénomination : 8140-61-235 | 8140-21
- 3.1.1 Marque : SOFIM
- 3.2 Description générale :
- 3.2.1 Type : moteur à combustion à pistons en mouvement linéaire et viliabreuil.
Suralimentation par compresseur entraîné par les gaz d'échappement pour le moteur 8140-21.
- 3.2.2 Cycle : Diesel
- 3.2.3 Nombre de temps : 4
- 3.3 Nombre et disposition des cylindres : 4 cylindres en ligne
- 3.4 Dimensions :
- 3.4.1 Alésage (mm) : 93
- 3.4.2 Course (mm) : 90
- 3.4.3 Cylindrée (cm³) : 2445
- 3.5 Rapport volumétrique de compression : 22/1 18 ± 0,5/1
- 3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 55 68
- 3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 4200 3800
- 3.8 Couple maximal (mdaN CEE) : 15 21,7
- 3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 2500 2200
- 3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 4100 4680
- 3.11 Carburant utilisé : gazole.
- 3.12 Réservoir de carburant : 67 litres ; sur demande, d'autres réservoirs peuvent être montés jusqu'à une capacité de 130 litres.
- 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.
- 3.14 Type de filtre à air : sec.
- 3.15 Allumage : par compression.
- 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 12.
- 3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.
- 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1 + 1 pot de détente 1
- 3.20 Niveau sonore au point fixe :
- 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dB(A)) : 88 92
- 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 3150 2850
- 3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : latérale gauche.
- 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur plaque constructeur.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte de vitesses : Boîte I mécanique 5 rapports + 1 M. AR avec moteur 8140-61-235
Boîte II mécanique 5 rapports + 1 M. AR avec moteur 8140-21.
- 4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
- 4.2.1 Mode de commande : mécanique.
- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : cardans.
- 4.4 Dénomination de la transmission :
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 185x16 : 2122.
- 4.4.2 Dénomination et vitesses à 1000 tr/min (couple 8x39) :

Boîte I	Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapport de pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)
1	1/5,91	8/39	28,78	4,42	
2	1/3,60	Couples	17,53	7,26	
3	1/2,01	possibles	9,79	13,00	
4	1/1,28	7/41	6,23	20,47	
5	1/1,00	8/41	4,87	26,14	
M. AR	1/5,40		26,30	4,84	

Boîte II (couple 9x39)	Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapport de pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)
1	1/6,34	9/39	27,45	4,64	
2	1/3,60	Couples	15,58	8,17	
3	1/2,14	possibles	10,43	12,20	
4	1/1,41	8/39	6,10	20,87	
5	1/1,00	10/39	4,33	29,40	
M. AR	1/5,82		25,20	5,05	

- 4.5 Vitesse maximale : environ 112 km/h.
- 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
- 4.7 Compteur kilométrique : oui.
- 4.8 Chronotachygraphe : en option.
- 5 SUSPENSION
- 5.1 Avant : 2 ressorts à lames, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées, 1 barre stabilisatrice de série sur fourgon, en option sur châssis-cabine, plateau.
En option : 2 ressorts à lames paraboliques, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées, 1 barre stabilisatrice.
- 5.2 Arrière : 2 ressorts à lames, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées, 1 barre stabilisatrice.
En option : 2 ressorts à lames paraboliques, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées, 1 barre stabilisatrice.

6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : à vis sans fin, en option assistance servo-hydraulique.
- 6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :

	Empattement	2,700	3,200	3,840
Diamètre de braquage		11,800	13,400	14,500

7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : à double circuit agissant sur les roues avant et arrière (type I-I).
- 7.2 Répartiteur de freinage : oui, module l'effort sur les roues arrière en fonction de la charge sur l'essieu arrière.
- 7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits AV et AR.
- 7.4 Frein de stationnement : sur essieu 2.
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
- 7.5.1 Frein de service : par fluide hydraulique.
- 7.5.2 Frein de secours : par fluide hydraulique.
- 7.5.3 Frein de stationnement : par câbles.
- 7.6 Assistance des freins :
- 7.6.1 Frein de service : oui à dépression.
- 7.6.2 Frein de secours : oui à dépression.
- 7.6.3 Frein de stationnement : non.
- 7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : réservoir de fluide à niveau visible placé sous le capot moteur.

- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyant rouge sur planche de bord.
- 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de niveau de fluide.
- 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : à clé de contact.
- 7.8 Type de freins :
- 7.8.1 Frein de service :
- 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques.
- 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.
- 7.8.2 Frein de secours : disques ou tambours.
- 7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.

8 CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : fourgon ou fourgon pavillon surélevé ou châssis-cabine ou plateau ou châssis-cabine double.
- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles d'acier.
- 8.3 Nombre de places assises : 2 (3 options) ; double cabine : 7.
- 8.4 Sièges : 2 (en option 1 + 1 banquette) ; double cabine : AV : 1 siège conducteur + 1 banquette AR : 1 banquette.
- 8.5 Nombre de portes : fourgon : 2 AV, 1 AR à battants.
En option : 1 ou 2 portes latérales coulissantes, 1 hayon AR relevable.
Châssis-cabine, plateau : 2 AV. Châssis-cabine double : 2 AV et 1 côté droit.
Fermetures : AV : de sécurité à deux positions. AR : de sécurité à une position.